

PRESIDENT.E DE MAISON CROIX-ROUGE

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, le la président e assure le bon fonctionnement de la Maison Croix-Rouge et le développement de ses activités tout en contribuant à la réalisation du cadre stratégique global de la Croix-Rouge de Belgique.

A son entrée en fonction, en début ou en cours de quadriennat, président-e et vice-président-e conviennent ensemble des volets de gestion dont ce-tte dernier-e sera titulaire.

Le·La Président·e est épaulé·e par le bureau provincial.

L'attention et le temps à accorder à chacun des volets ci-dessous varient d'une Maison Croix-Rouge à l'autre (équipe de responsables à constituer ou déjà opérationnelle, nombre de communes sur le territoire, adéquation de l'infrastructure, nombre et volume d'activités, nombre de volontaires,...).

Missions

1. Leadership

- présider les réunions de comité et les assemblées
- diriger, déléguer, être attentif-ve aux préoccupations et suggestions
- mobiliser, faire coopérer, fédérer, reconnaître les contributions des volontaires
- faire vivre les principes et valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- faire preuve d'intégrité de manière exemplaire

2. Coordination générale

- mettre en place un cadre (locaux et équipement) adapté aux activités
- assurer la visibilité des activités sur le territoire de la MCR (participation à des évènements locaux, présence sur les réseaux sociaux, présence sur les sites communaux,...)
- établir et entretenir des partenariats locaux (CPAS, associations, Plan de cohésion sociale, établissements d'enseignement)
- lancer des projets en réponse aux besoins
- rechercher des moyens complémentaires (dons en nature, récolte de fonds,..)
- organiser la gestion administrative et comptable en collaboration avec les autres mandataires
- assurer une participation active de la MCR aux assemblées provinciales et évènements communautaires

3. Gestion journalière

- veiller au bon déroulement des activités
- gérer les mails et les courriers postaux (transmission et suivi) et répondre aux demandes de renseignements (public, partenaires) en collaboration avec les autres mandataires
- régler les problèmes qui ne peuvent être délégués (imprévus, incident, demandes particulières du public,..)



4. Gestion des volontaires

- se rendre disponible, être à l'écoute, donner des conseils aux volontaires
- gérer les tensions éventuelles entre volontaires
- s'assurer du suivi des demandes des volontaires (de renseignement, de défraiement, de matériel,...)
- établir les besoins en nouveaux volontaires, faire des appels à candidats (en favorisant la participation des plus jeunes aux activités et projets)
- recevoir les candidats volontaires, les informer, les orienter en collaboration avec les responsables d'activité
- les informer sur les formations et les réunions et les encourager à y participer
- veiller à l'intégration des nouveaux aux équipes existantes

Profil recherché

- être en accord avec les principes et valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- attrait marqué pour le social
- avoir le goût de la gestion d'équipe et des relations interpersonnelles (prévention et gestion des conflits)
- faire preuve d'ouverture, de flexibilité et d'adaptation
- apprécier le contact, être à l'écoute, percevoir les besoins de l'autre
- communiquer adéquatement
- être enthousiaste, optimiste, entreprenant-e
- avoir des notions comptables et budgétaires
- disposer d'une connaissance suffisante des acteurs privés et publics locaux
- être à l'aise avec l'informatique et les réseaux sociaux

Engagements à prendre

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- acquérir et entretenir ses connaissances sur les:
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives,...
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique

Conditions d'accès et durée du mandat :

Le mandat de président e de MCR est décerné par élection. Il est occupé pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de guadriennat).

Le-La candidat-e devra :

- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel